

## Appel à contributions: Le secteur extractif, la transition juste et les droits humains

26.05.2023

Avocats Sans Frontières (ASF) est une ONG internationale engagée dans la promotion des droits humains et de l'accès à la justice. Nous travaillons dans le domaine de la responsabilité des entreprises et des droits humains, notamment dans la gouvernance des ressources naturelles, dans plusieurs pays du Global South. Cette contribution résulte d'un processus de concertation avec nos activités sur le terrain et nos bureaux pays au Maroc, en Tunisie et en République démocratique du Congo (RDC).

### Questions

#### Devoir de l'État de protéger les droits humains

Comment les États peuvent-ils mieux promouvoir des lois et des politiques de transition énergétique compatibles avec les droits humains qui garantissent une conduite responsable des entreprises dans tous les aspects des efforts et des programmes de transition énergétique (par exemple, y compris, mais sans s'y limiter, la conception, l'approbation, le financement, la mise en œuvre et la communication des programmes de transition énergétique)?

Les États ont un rôle crucial à jouer pour promouvoir des lois et des politiques de transition énergétique compatibles avec les droits humains et garantir une conduite responsable des entreprises dans tous les aspects des efforts et des programmes de transition énergétique. Voici quelques propositions d'appui exprimées dans différents pays :

#### Consultation et participation :

- Les États devraient consulter toutes les parties prenantes, y compris les experts, la société civile, les chercheurs et les riverains, avant la mise en place des lois et politiques de transition énergétique. Il est essentiel de leur fournir des informations transparentes par le biais de divers canaux de communication.
- La mise en place d'un système de consultations et d'accompagnement des parties prenantes qui souhaitent se conformer aux réglementations de transition énergétique est nécessaire.
- Il est important de garantir un système de suivi efficace pour détecter les éventuelles infractions ou manquements.

#### Communication et sensibilisation :

- Une stratégie de communication à court, moyen et long terme devrait être élaborée pour informer, éduquer et sensibiliser les citoyens sur les enjeux de la transition énergétique et son impact sur les droits humains.
- La communication doit cibler à la fois les citoyens et les différentes parties prenantes, telles que les entreprises, les acteurs institutionnels et la société civile.
- Il est nécessaire de renforcer le rôle des citoyens et de la société civile dans l'élaboration et l'évaluation des politiques de transition énergétique à travers une démarche de co-construction.
- Il est essentiel de garantir l'indépendance et la liberté de la presse pour informer les citoyens et former l'opinion publique sur les questions liées à la transition énergétique.

#### Gestion des impacts sociaux et environnementaux :

- Les lois et politiques de transition énergétique doivent insister sur la réalisation d'études d'impact social et environnemental préalables, en incluant la participation éclairée, représentative et effective des riverains. La dimension intergénérationnelle et durable doit également être prise en compte.
- Les plans d'atténuation, de gestion des impacts environnementaux, sociaux négatifs et de réhabilitation doivent être élaborés de manière participative, en impliquant tous les groupes concernés, notamment les communautés locales ou autochtones. Il est important de valoriser les connaissances locales.
- Des mécanismes de contrôle et de suivi efficaces, effectifs et durables doivent être intégrés pour assurer une gestion appropriée des impacts sociaux et environnementaux.

#### Responsabilité des entreprises :

- Les États et leurs partenaires devraient s'engager à signer des contrats qui favorisent le développement local durable, en tenant compte des contenus locaux et de l'autodétermination des riverains.
- Il est crucial de promouvoir une gouvernance participative qui intègre la transparence, la lutte contre la fraude, la corruption et les pratiques illégales dans la chaîne de production et de redistribution des bénéfices.
- Il est recommandé de rendre accessibles toutes les informations sur les différents projets de transformation des ressources stratégiques et de prendre en compte les contributions de toutes les parties prenantes.
- Les plans de financement et les marchés publics du secteur de la transition énergétique devraient inclure des clauses spécifiques concernant les droits humains et la protection de l'environnement.

Connaissez-vous des mesures, obligatoires et volontaires, à l'échelle nationale, régionale ou internationale qui favorisent le respect des droits de la personne par les entreprises dans le secteur extractif, en particulier dans le contexte des plans, programmes et activités de transition énergétique? Dans l'affirmative, ces mesures sont-elles effectivement appliquées et offrent-elles la couverture nécessaire compte tenu de l'évolution des circonstances, y compris les plans de transition énergétique ? Une plus grande clarté est-elle nécessaire dans certains domaines du droit et de la politique? Quelles mesures peuvent raisonnablement répondre à cette situation ?

Il existe plusieurs mesures, à la fois obligatoires et volontaires, à différentes échelles qui visent à favoriser le respect des droits de la personne par les entreprises dans le secteur extractif, notamment dans le contexte des plans, programmes et activités de transition énergétique. Cependant, il est important de noter que les informations fournies ici sont spécifiques aux pays mentionnés et peuvent ne pas s'appliquer de manière générale.

En Tunisie, une mesure obligatoire est la réalisation d'études d'impact environnemental (EIE) par chaque entreprise extractive avant son installation. Cela vise à évaluer les conséquences potentielles sur l'environnement et à prendre des mesures d'atténuation appropriées. Au niveau régional/international, il existe l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE), qui vise à promouvoir la transparence et la divulgation des revenus et des contrats liés à l'exploitation des ressources naturelles. Cependant, en Tunisie, cette initiative n'a pas pu voir le jour malgré l'engagement pris par l'État en 2012. De plus, une tentative de mise en place d'un Point de Contact National (PCN) de l'OCDE en 2018 n'a malheureusement pas été fonctionnelle.

Dans le contexte du Maroc, il n'est pas mentionné de mesures spécifiques qui favorisent le respect des droits de la personne par les entreprises dans le secteur extractif. Il est souligné que le droit minier international se concentre principalement sur les aspects maritimes et qu'il est méconnu et presque invisible au niveau médiatique, sauf en cas de catastrophe majeure. Il est noté que les entreprises d'extraction bénéficient de divers avantages en raison de leurs investissements et de leur contribution à l'augmentation des exportations. Cependant, il est mentionné que les lois existantes régissant les droits des travailleurs dans ce secteur ne suffisent pas à garantir une protection adéquate.

Pour la République démocratique du Congo (RDC), il n'est pas mentionné de mesures spécifiques favorisant le respect des droits de la personne par les entreprises dans le secteur extractif, en particulier dans le contexte des plans, programmes et activités de transition énergétique.

Dans l'ensemble, il est clair qu'il y a un besoin de renforcer les mesures existantes et de mettre en place de nouvelles mesures pour garantir le respect des droits de la personne par les entreprises dans le secteur extractif, en particulier dans le contexte de la transition énergétique. Une plus grande clarté et une meilleure application des mesures existantes peuvent être nécessaires. Il est également essentiel d'élaborer des politiques et des lois spécifiques qui intègrent les droits de la personne et la protection de l'environnement dans tous les aspects des activités extractives. De plus, une plus grande transparence, la participation des parties prenantes et la mise en place de mécanismes de redevabilité solides peuvent contribuer à répondre à cette situation et à garantir des pratiques responsables dans le secteur extractif.

Quels mécanismes ou processus devraient exister au niveau de l'État (par exemple, comité interministériel, évaluation ex ante de l'impact sur les droits humains et des risques) pour évaluer et garantir que les opérations du secteur extractif, y compris la production et la distribution de minéraux de transition, n'aient pas d'impact négatif sur les droits humains? Ces mesures sont-elles appliquées efficacement et offrent-elles la couverture nécessaire à la lumière des plans, programmes et activités de transition énergétique?

Instances indépendantes de monitoring : La création d'organes indépendants chargés de surveiller et d'évaluer l'impact des activités extractives sur les droits humains est recommandée. Ces instances seraient responsables de collecter des données et d'analyser les effets des opérations du secteur extractif sur les communautés et l'environnement.

- Évaluation ex ante de l'impact sur les droits humains : Il est important de réaliser des évaluations préalables pour identifier les risques potentiels sur les droits humains liés aux activités extractives. Cela implique d'analyser les conséquences sociales,

économiques et environnementales des projets, en tenant compte des populations locales, des communautés autochtones et des groupes marginalisés.

- Mécanismes de réclamations et de règlements des différends : Il convient de mettre en place des mécanismes accessibles et efficaces permettant aux personnes affectées par les opérations extractives de déposer des réclamations et de résoudre les différends de manière équitable. Cela garantirait un recours adéquat pour les individus et les communautés impactés.
- Comités interministériels et conseils spécifiques : La création de comités interministériels ou de conseils spécifiques, réunissant des représentants des institutions publiques et de la société civile, pourrait favoriser le suivi et la réglementation des opérations minières. Ces instances devraient avoir des prérogatives élargies et adopter des instruments juridiques pertinents pour protéger les droits humains.
- Cadres de concertation inclusifs : Il est essentiel d'établir des cadres de concertation inclusifs à tous les niveaux, impliquant les parties prenantes concernées, tels que les gouvernements locaux, les entreprises, la société civile et les communautés locales. Ces cadres permettraient d'assurer la transparence, le suivi et l'évaluation des activités extractives dans le contexte de la transition énergétique.

Comment les États encouragent-ils et réglementent-ils la communication des efforts de transition énergétique par les entreprises du secteur extractif, y compris les entreprises publiques, afin d'éviter la publication d'allégations trompeuses ou non fondées ou de rapports sur les programmes de transition énergétique d'une entité? Ces mesures assurent-elles suffisamment la pertinence, l'accessibilité, la fiabilité et l'exactitude de l'information?

Les États doivent encourager et réglementer la communication des efforts de transition énergétique par les entreprises du secteur extractif de différentes manières afin de faciliter l'accès à l'information et pour éviter la publication d'allégations trompeuses ou non fondées. Dans la plupart des cas, en pratique, les États s'appuient sur des rapports réguliers produits par les entreprises et prévus par la loi, mais ces derniers restent insuffisants et non fiables. Pour cela, il est recommandé aux États de mettre en place des mécanismes de contrôle pour vérifier la véracité des allégations et des rapports. Cela peut inclure des audits, des vérifications indépendantes ou des inspections régulières.

En RDC un Conseil Congolais de la batterie a été mise en place pour évaluer la matérialisation des engagements de la RDC dans le cadre de l'exécution de ces projets de la chaîne de valeur des batteries électrique. La communication sur cette thématique reste très faible, peu incisive et peu accessible.

Les concessions, les contrats et les traités bilatéraux d'investissement actuels dans le secteur extractif aident-ils ou restreignent-ils la marge de manœuvre réglementaire dont disposent les États pour s'acquitter de leurs obligations internationales en matière de droits humains dans le contexte de la transition énergétique? Y a-t-il lieu de modifier davantage les dispositions clés et les processus d'octroi de licences et d'approvisionnement pour faire progresser la transition énergétique conformément aux Principes directeurs ?

Il est souligné que les concessions, les contrats et les traités bilatéraux d'investissement actuels dans le secteur extractif ont tendance à restreindre la marge de manœuvre

réglementaire dont disposent les États pour s'acquitter de leurs obligations internationales en matière de droits humains dans le contexte de la transition énergétique. Cela est souvent dû au besoin d'attirer les investisseurs et de promouvoir l'exploitation minière pour stimuler les exportations, ce qui conduit à des dispositions favorables aux entreprises dans les domaines fiscaux et juridiques.

Au niveau de la Tunisie, des révisions sont en cours, mais malheureusement, elles ne sont pas réalisées en consultation avec la société civile.

Au Maroc, les dispositions actuelles en matière de droit minier favorisent les intérêts des entreprises et ne suffisent pas à protéger adéquatement les droits humains des travailleurs, notamment en ce qui concerne la sécurité, les indemnités en cas d'accident de travail et les sanctions en cas d'infractions.

En ce qui concerne la République démocratique du Congo (RDC), bien qu'il y ait un engagement en faveur de la gestion durable de la biodiversité et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (ex. CAFI), l'ouverture de l'exploitation pétrolière à grande échelle dans le bassin du Congo se fait sans une politique nationale cohérente et un plan fiable de gestion et d'atténuation des impacts potentiels. Cela souligne le manque de cohérence et de coordination entre les accords bilatéraux et les politiques nationales de transition énergétique.

Quelles sont les lacunes dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux, des lois et des cadres nationaux, régionaux ou internationaux existants (par exemple, l'Accord de Paris ou les lois sur le changement climatique) sur les entreprises et les droits humains, en particulier en ce qui concerne le secteur extractif, qui, s'ils sont traités, feront progresser une transition énergétique juste et fondée sur les droits humains?

Les lacunes dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux et des lois existantes concernant les entreprises et les droits humains peuvent entraver une transition énergétique juste et respectueuse des droits humains. En Tunisie, l'absence d'un plan d'action national constitue une lacune majeure, tandis qu'au Maroc, l'harmonisation des lois nationales avec les initiatives internationales peut être complexe. En RDC, l'incohérence des lois sectorielles pose un défi à la promotion d'une transition énergétique fondée sur les droits humains. Renforcer les mécanismes de responsabilité des entreprises et des États, ainsi que l'engagement de la société civile, sont des éléments essentiels pour surmonter ces lacunes. Au niveau européen, il est également important de prendre en compte l'impact climatique dans l'évaluation de la diligence raisonnable des entreprises.

Comment les politiques, programmes, plans et activités de transition énergétique dans un État peuvent-ils avoir des incidences négatives sur les droits humains en dehors de son territoire ou de sa juridiction (y compris les problèmes de chaîne d'approvisionnement et d'approvisionnement)? Quelles mesures peuvent raisonnablement corriger cette situation?

Quelques exemples d'incidence négative peuvent inclure:

-Problèmes de chaîne d'approvisionnement : Les activités liées à la transition énergétique nécessitent souvent l'extraction de ressources naturelles dans d'autres pays. Cela peut entraîner dans la plus parts des cas dont ASF a fait expérience des violations des droits humains des communautés locales, telles que des déplacements forcés, des atteintes à la propriété foncière, des conditions de travail précaires et des impacts environnementaux néfastes.

- Externalisation des impacts environnementaux : L'expansion des énergies renouvelables, telle que l'énergie solaire et éolienne, nécessite la production de composants tels que les panneaux solaires et les éoliennes, qui peuvent avoir des impacts environnementaux importants dans d'autres régions du monde. Par exemple, l'extraction de minéraux utilisés dans ces technologies peut contribuer à la dégradation des écosystèmes et à la pollution de l'eau et des sols, affectant ainsi les droits humains des communautés locales qui dépendent de ces ressources naturelles.
- Concurrence pour les ressources : La transition énergétique peut entraîner une demande croissante de certaines ressources, telles que les terres, l'eau et les minéraux, ce qui peut intensifier la concurrence et les conflits entre les utilisations des terres et les droits des communautés locales. Les populations autochtones et les communautés rurales sont souvent les plus touchées, car elles sont dépossédées de leurs terres et de leurs moyens de subsistance traditionnels.

Pour prévenir les incidences négatives sur les droits humains en dehors du territoire ou de la juridiction d'un État liées à la transition énergétique, il est nécessaire d'impliquer les populations riveraines et la société civile, de responsabiliser les sociétés mères, d'établir des politiques cohérentes et des plans de gestion concertés, et de mettre en place des cadres de concertation inclusifs et d'inclure des clauses spécifiques concernant les droits humains et la protection de l'environnement dans les plans d'investissement des activités concernées.

Comment les États peuvent-ils exploiter le potentiel de la transition énergétique pour atteindre d'importants objectifs politiques liés aux droits humains, tels que l'autonomisation locale, l'égalité des sexes, la protection de l'environnement, l'atténuation du changement climatique et la réalisation des objectifs de développement durable ?

Les États peuvent exploiter le potentiel de la transition énergétique en mettant en place des politiques et des mesures qui favorisent l'autonomisation locale, l'égalité des sexes, la protection de l'environnement, l'atténuation du changement climatique et la réalisation des objectifs de développement durable. Cela peut être réalisé en encourageant la participation active des communautés locales, en renforçant les droits humains à travers des programmes de collaboration internationale, à travers des aides financières en soutenant les initiatives d'énergie renouvelable à petite échelle, en intégrant les principes de durabilité et de respect des droits humains dans les politiques et les pratiques liées à la transition énergétique.

### **Responsabilité des entreprises en matière de respect des droits humains**

Quels rôles les entreprises du secteur extractif devraient-elles jouer pour intégrer les droits humains dans les plans et programmes de transition énergétique en cours afin de remédier aux impacts négatifs sur les droits humains ? Si possible, veuillez fournir des exemples.

-Identification des violations des droits humains : Les entreprises ont la responsabilité d'identifier toutes les éventuelles violations des droits humains qui pourraient découler de leurs activités. Cela peut être réalisé en mettant en place des mécanismes de consultation citoyenne et de participation de la société civile, ainsi qu'en faisant appel à des experts indépendants pour évaluer les impacts potentiels sur les droits humains.

-Transparence et visibilité des actions : Les entreprises doivent accroître la transparence de leurs actions et rendre compte de manière claire et détaillée de leurs efforts visant à intégrer les droits humains dans leurs opérations. Cela peut inclure la divulgation des politiques, des

mesures de gestion des risques, des indicateurs de performance et des rapports d'impact social et environnemental.

-Promotion de la responsabilité sociale et environnementale : Les entreprises doivent s'engager activement dans la promotion de la responsabilité sociale et environnementale. Cela implique d'adopter des normes et des chartes internationales pertinentes, de respecter les lois sectorielles et de mettre en place des mécanismes internes de transparence, de redevabilité et de lutte contre les pratiques corruptives.

Exemples :

-Une entreprise du secteur extractif pourrait organiser des consultations publiques avec les communautés locales pour recueillir leurs préoccupations et intégrer leurs perspectives dans la planification et la mise en œuvre des projets de transition énergétique.

-Une entreprise pourrait mettre en place un mécanisme de collecte et de traitement des plaintes accessible et accepté par toutes les parties prenantes, afin de prévenir les incidents liés aux droits humains et de gérer efficacement les contentieux éventuels.

-Une entreprise pourrait investir dans des projets alternatifs de développement durable, tels le renforcement des capacités des communautés locales pour favoriser leur autonomisation et leur participation équitable aux bénéfices de la transition énergétique.

Les dispositions relatives aux droits humains, par exemple dans les concessions, les contrats et les traités bilatéraux d'investissement existants, sont-elles efficaces pour encourager les entreprises du secteur extractif, y compris les investisseurs, à respecter tous les droits humains internationalement reconnus ? Si ce n'est pas le cas, que faut-il faire pour renforcer leur efficacité?

Les dispositions relatives aux droits humains dans les concessions, les contrats et les traités bilatéraux d'investissement existants ne sont pas toujours efficaces pour encourager les entreprises du secteur extractif à respecter tous les droits humains internationalement reconnus. Il est recommandé de :

-Renforcer le cadre législatif : Il est essentiel de revoir le cadre législatif existant pour garantir que les droits humains soient pleinement pris en compte. Cela pourrait inclure l'adoption de lois plus contraignantes et l'intégration de normes internationales des droits humains dans les législations nationales.

-Faciliter les recours en justice : Il est nécessaire de faciliter l'accès à la justice pour les personnes affectées par les activités du secteur extractif. Cela peut être réalisé en mettant en place des mécanismes judiciaires accessibles, transparents et indépendants, permettant aux plaignants d'obtenir réparation en cas de violations des droits humains.

-Renforcer la protection des plaignants : Il est important de mettre en place des mesures de protection pour les plaignants et les défenseurs des droits humains qui dénoncent les abus commis par les entreprises du secteur extractif. Cela peut inclure des garanties de sécurité, des mesures de protection contre les représailles et des procédures confidentielles pour les témoignages.

Avez-vous vu les investisseurs du secteur extractif jouer un rôle dans la prévention et l'atténuation, ou dans l'exacerbation, des impacts négatifs des efforts de transition énergétique sur les droits humains? Les investisseurs devraient-ils être tenus de mener une diligence raisonnable en matière de droits humains (DRDH)sensible au genre en consultation

significative avec les communautés locales, les organisations de la société civile, les peuples autochtones et les personnes défenseuses des droits humains? Quelle responsabilité en matière d'assainissement les investisseurs devraient-ils avoir?

Les investisseurs du secteur extractif peuvent jouer un rôle tant dans la prévention et l'atténuation que dans l'exacerbation des impacts négatifs des efforts de transition énergétique sur les droits humains. Il est crucial de tenir les investisseurs responsables et de les encourager à adopter une diligence raisonnable en matière de droits humains (DRDH), en particulier en tenant compte de la dimension de genre et en impliquant les communautés locales, les organisations de la société civile, les peuples autochtones et les défenseurs des droits humains dans les processus de consultation.

Voici quelques points clés à considérer :

-Engagement envers la diligence raisonnable en matière de droits humains

-Collaboration et transparence

-Responsabilité en matière d'assainissement : Les investisseurs doivent assumer la responsabilité de remédier aux impacts négatifs qu'ils ont causés sur les droits humains. Cela peut impliquer la mise en place de mécanismes de réparation et de restitution pour les communautés affectées, ainsi que des mesures visant à éviter les atteintes aux droits humains à l'avenir. Les investisseurs devraient être tenus de contribuer à l'assainissement des situations problématiques qu'ils ont contribué à créer.

Il est crucial de promouvoir une culture de responsabilité chez les investisseurs du secteur extractif et de mettre en place des cadres législatifs et réglementaires solides pour encadrer leurs activités et garantir le respect des droits humains.

Quel rôle l'économie informelle (par exemple, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, y compris les chaînes d'approvisionnement) peut-elle jouer dans la promotion d'une transition énergétique juste et fondée sur les droits humains?

L'économie informelle, y compris l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, peut jouer un rôle crucial dans la promotion d'une transition énergétique juste et fondée sur les droits humains. Voici quelques points importants à considérer :

-Inclusion et autonomisation : L'économie informelle peut offrir des opportunités d'emploi et d'autonomisation économique aux communautés marginalisées et vulnérables.

-Encadrement juridique et réglementaire : Il est essentiel de mettre en place des cadres juridiques et réglementaires appropriés pour encadrer l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. Cela peut inclure l'établissement de normes environnementales et sociales, la promotion de bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité au travail, ainsi que la protection des droits des travailleurs, y compris les droits des femmes.

-Formation et renforcement des capacités : Investir dans la formation et le renforcement des capacités des travailleurs de l'économie informelle peut contribuer à améliorer leurs conditions de travail, à réduire les risques pour la santé et la sécurité, et à promouvoir des pratiques plus durables sur le plan environnemental.





-Intégration dans les chaînes d'approvisionnement responsables : Les acteurs de l'économie informelle peuvent être intégrés dans des chaînes d'approvisionnement responsables, où la traçabilité, la transparence et le respect des droits humains et de l'environnement sont valorisés.

Il est important de reconnaître que l'économie informelle présente des défis, tels que l'informalité des travailleurs, les conditions de travail précaires et les impacts environnementaux négatifs. Cependant, en mettant en place des mesures appropriées et en soutenant l'inclusion et la formalisation progressive de ces activités, il est possible de promouvoir une transition énergétique juste et fondée sur les droits humains qui bénéficie à tous les acteurs impliqués.

Les concessions, les contrats et la législation devraient-ils exiger que toutes les entreprises qui produisent, achètent, transforment et distribuent des minéraux de transition appliquent et mettent en œuvre des évaluations d'impact et des risques fondées sur les droits humains et des normes de diligence raisonnable, y compris des DRDH sensibles au genre et une DRDH renforcée pour les zones touchées par le conflit? Dans l'affirmative, comment de tels processus pourraient-ils assurer une participation significative des communautés touchées, en particulier des groupes vulnérables et historiquement exclus?

Absolument, les concessions, les contrats et la législation devraient exiger que toutes les entreprises impliquées dans la production, l'achat, la transformation et la distribution de minéraux de transition appliquent et mettent en œuvre des évaluations d'impact et des risques fondées sur les droits humains, ainsi que des normes de diligence raisonnable. Cela devrait inclure des évaluations sensibles aux droits humains, en tenant compte du genre, ainsi qu'une diligence raisonnable renforcée pour les zones touchées par le conflit.

Pour garantir une participation significative des communautés touchées, en particulier des groupes vulnérables et historiquement exclus, il est essentiel de mettre en place des processus inclusifs et participatifs. Voici quelques mesures qui peuvent favoriser une telle participation :

-Consultations communautaires : Les entreprises doivent s'engager à mener des consultations communautaires significatives et informées, en donnant aux communautés affectées l'opportunité d'exprimer leurs préoccupations, leurs besoins et leurs aspirations. Les processus de consultation doivent être transparents, accessibles et respecter les normes internationales en matière de participation publique.

-Accès à l'information : Il est primordial de garantir que les communautés aient accès à des informations claires, précises et compréhensibles sur les projets, les risques potentiels et les mesures d'atténuation. Cela leur permettra de prendre des décisions éclairées et de participer de manière significative aux processus de prise de décision.

-Capacitation et représentation : Il est important de renforcer les capacités des communautés et de leurs représentants pour qu'ils puissent participer activement aux discussions et aux négociations. Cela peut inclure la formation sur les droits humains, la gouvernance des ressources naturelles et les compétences en matière de négociation.

-Protection des défenseurs des droits humains : Les investisseurs et les entreprises doivent garantir la protection des défenseurs des droits humains et des personnes qui s'expriment au nom des communautés touchées.

Comment les associations de l'industrie extractive, les établissements d'enseignement supérieur et d'autres intervenants pourraient-ils promouvoir la sensibilisation et encourager des pratiques commerciales compatibles avec les droits humains (p. ex., lutter contre les pratiques d'écoblanchiment et d'escroquerie écologique)?

Les associations de l'industrie extractive, les établissements d'enseignement supérieur et d'autres intervenants ont un rôle crucial à jouer pour promouvoir la sensibilisation et encourager des pratiques commerciales compatibles avec les droits humains. Parmi les exemples des mesures qu'ils peuvent prendre :

-Sensibilisation et formation : Les associations de l'industrie extractive peuvent organiser des campagnes de sensibilisation pour informer leurs membres sur les enjeux liés aux droits humains et promouvoir des pratiques commerciales responsables. Les établissements d'enseignement supérieur peuvent intégrer des modules spécifiques sur les droits humains et les pratiques commerciales responsables dans leurs programmes d'études afin de former les futurs professionnels de l'industrie.

-Échange de bonnes pratiques : Les associations peuvent faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les entreprises de l'industrie extractive en mettant en place des plateformes de partage d'expériences.

-Dialogue et collaboration : Les intervenants, y compris les associations, les établissements d'enseignement supérieur et les institutions étatiques, doivent travailler ensemble pour promouvoir des pratiques commerciales compatibles avec les droits humains.

-Dénonciation des pratiques répréhensibles : Les associations et les autres intervenants doivent être prêts à dénoncer les pratiques d'écoblanchiment et d'escroquerie écologique lorsqu'ils les identifient. Cela peut se faire par le biais de campagnes de sensibilisation, de rapports publics, de plaidoyers et de la participation aux mécanismes de surveillance et de reddition de comptes existants.

### **Accès à voies de recours**

Quelles mesures et quels mécanismes devraient être prévus par la législation sur le secteur extractif, les traités bilatéraux d'investissement, les concessions et les contrats pour permettre aux personnes ou aux communautés touchées par les activités extractives de demander un recours efficace pour les violations des droits humains liées aux entreprises ? Quels sont les remèdes les mieux adaptés à ce secteur?

-Accès à la justice : La législation devrait prévoir des mécanismes permettant aux personnes ou aux communautés touchées d'accéder facilement à la justice, en particulier pour les personnes vulnérables qui pourraient avoir des difficultés financières.

-Inversion de la charge de la preuve : Il est essentiel de mettre en place une inversion de la charge de la preuve, de sorte que la responsabilité de prouver l'innocence incombe à l'entreprise en cas de violations des droits humains.

-Mécanismes de résolution des litiges : La législation devrait prévoir des mécanismes de résolution des litiges efficaces, accessibles et équitables pour les personnes ou les

communautés touchées. Cela peut inclure des tribunaux spécialisés dans les questions liées aux droits humains et à l'environnement, la médiation ou l'arbitrage, ainsi que des mécanismes de plainte externes indépendants.

-Formation des acteurs judiciaires : Il est essentiel de former les avocats et les juges sur les questions liées aux droits humains et à l'environnement, afin qu'ils comprennent les enjeux spécifiques du secteur extractif et soient en mesure de traiter efficacement les affaires liées aux violations des droits humains.

-Protection des plaignants : La législation devrait également prévoir des mesures de protection pour les plaignants et les témoins qui dénoncent les violations des droits humains liées aux entreprises extractives. Cela peut inclure des mesures de protection de l'identité, des garanties contre les représailles et des mécanismes de soutien psychologique et social.

En ce qui concerne les remèdes adaptés au secteur extractif, ils peuvent varier en fonction de la nature et de la gravité des violations des droits humains. Cela peut aller de la réparation et de la restitution des terres et des ressources, à la compensation financière, à la mise en place de mécanismes de suivi et de surveillance pour prévenir de futures violations, et à des sanctions appropriées pour les entreprises responsables.

Donner des exemples de mesures prises par les États pour enquêter, sanctionner et réparer les violations des droits humains liées aux entreprises dans le secteur extractif dans le contexte des projets de transition énergétique. Les étapes et les mécanismes de recours sont-ils efficaces tant sur le plan du processus que des mesures correctives?

Au Maroc, quelque missions d'enquête ont été menées par des instances de gouvernance et de consultation, telles que le Conseil Économique Social et Environnemental. Pas d'exemples de la Tunisie, ni de la RDC.

Avez-vous connaissance de cas soumis à des instances judiciaires et/ou non judiciaires (par exemple, institutions nationales des droits de l'homme, points de contact nationaux, médiation, etc.) concernant des violations des droits humains liées aux entreprises dans le secteur extractif, en particulier dans le contexte de projets de transition énergétique?

Oui, il existe des cas soumis à des instances judiciaires et/ou non judiciaires concernant des violations des droits humains liées aux entreprises dans le secteur extractif. Par exemple, au Maroc, des plaintes ont été déposées auprès des autorités locales et régionales ainsi que des pétitions signées par la population d'Imider contre une société exploitante de mine d'argent. En RDC, il y a également eu des cas portés devant les tribunaux, notamment dans des concessions exploitées par des sociétés telles que Kibali Gold Mining et Perenco.

Les dispositions et les cadres actuels de règlement des différends dans le secteur extractif sont-ils « adaptés » pour traiter les plaintes liées aux violations des droits humains liées aux activités extractives et aux projets de transition énergétique? Dans la négative, quelles sont les solutions de rechange pour un système de règlement des différends légitime, transparent et efficace pour traiter ces plaintes?

Dans le cas du Maroc, les dispositions et les cadres actuels de règlement des différends ne sont pas considérés comme adaptés pour traiter les plaintes liées aux violations des droits

humains dans le secteur extractif et les projets de transition énergétique. Des solutions alternatives pourraient inclure la simplification du processus de recours au niveau national, la protection des plaignants contre les représailles et l'engagement plus fort de l'État pour assumer ses responsabilités envers la société civile.

En ce qui concerne la RDC, bien que des voies de recours existent au niveau interne, régional et international, elles se heurtent à des obstacles tels que la corruption, l'influence économique des entreprises et la pauvreté des populations touchées. Les mécanismes alternatifs dépendent largement de la volonté des entreprises, tandis que les mécanismes régionaux et internationaux ne sont pas sollicités. Dans ce contexte, il est nécessaire que l'État assume son rôle de protection des droits et mette en place des mesures coercitives pour assurer le respect des droits humains.

En résumé, il est crucial de mettre en place des mécanismes de règlement des différends légitimes, transparents et efficaces qui répondent spécifiquement aux plaintes liées aux violations des droits humains dans le secteur extractif et les projets de transition énergétique. Cela nécessite des réformes juridiques, la protection des plaignants et un engagement fort de la part des États pour assumer leurs responsabilités.

### **Bonnes pratiques et autres commentaires**

Donner des exemples de bonnes pratiques concernant l'intégration des questions de droits humains dans le secteur extractif dans le contexte de la transition énergétique.

Il faudrait renforcer le volet des droits humains dans les codes miniers nationaux.

Quelles politiques, pratiques et garanties spécifiques en matière d'énergies renouvelables les États et les entreprises devraient-ils adopter pour que la transition énergétique n'ait pas d'effets négatifs sur les droits humains?

Les États et les entreprises devraient adopter des politiques qui garantissent la participation significative des communautés affectées, en particulier des groupes vulnérables, dans la planification et la prise de décision. Ils devraient également mettre en place des mécanismes de diligence raisonnable en matière de droits humains tout au long de la chaîne d'approvisionnement des énergies renouvelables et assurer la transparence dans la gestion des projets. Enfin, ils devraient s'engager à respecter les normes internationales des droits humains et à fournir des mécanismes de recours efficaces pour les violations éventuelles. En plus, la transparence et la reddition des comptes restent des principes importants. Favoriser l'évaluation des politiques publiques, les débats publics sur les questions et faciliter le processus de recours en justice avec une meilleure formation des juges peuvent avoir une influence significative.

Existe-t-il des recommandations spécifiques aux États, aux entreprises (y compris les investisseurs), à la société civile, aux organes des Nations Unies et aux institutions nationales des droits humains qui contribueraient à faire progresser une transition énergétique juste et fondée sur les droits humains dans le secteur extractif? Toute autre observation ou suggestion concernant le prochain rapport est également la bienvenue.

Établir des normes et des lignes directrices claires pour les États et les entreprises en matière de transition énergétique juste et fondée sur les droits humains, en mettant l'accent sur la participation significative des communautés affectées et la protection des droits des groupes vulnérables. Renforcer la coopération entre les organes des Nations Unies, les institutions



nationales des droits humains et la société civile pour promouvoir la responsabilité et le respect des droits humains dans le secteur extractif et les projets de transition énergétique.

Pour le prochain rapport, il serait utile d'inclure des exemples concrets de bonnes pratiques et de cas d'étude mettant en évidence les défis et les opportunités liés à la transition énergétique juste et fondée sur les droits humains dans le secteur extractif. Il pourrait également être bénéfique d'explorer davantage les synergies entre la transition énergétique, le développement durable et la protection des droits humains, en mettant en évidence les liens entre ces domaines et les opportunités de collaboration.

## Contact



**Grazia Scocca**

Legal and Policy Advisor Business&Human Rights -  
gscocca@asf.be